

Appel à manifestation d'intérêt concurrente

Article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques

« Lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente »

Objet : Manège enfantin situé à La Favière à Bormes les Mimosas (83230)

La commune de Bormes les Mimosas envisage de mettre à disposition 66 m² de surface utile sur la place de la Fontaine à la Favière en vue de la mise en place d'un manège, au profit d'un opérateur économique qui a manifesté son intérêt en ce sens.

La durée de l'occupation du domaine public est accordée pour 3 ans à compter du 15 avril 2021

Le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions de mise à disposition :

Le candidat devra proposer un manège enfantin neuf ou dans un état proche du neuf. Une attention particulière devra être portée à l'attractivité, l'esthétisme du manège proposée.

Ouverture toutes les vacances scolaires.

Le candidat s'engage à régler la redevance d'occupation du domaine public selon le tarif en vigueur, à fournir à la commune les attestations d'assurance pour l'occupation du domaine public, copie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers : extrait K ou Kbis de moins de 3 mois, un RIB, ainsi que les contrôles techniques du manège avant l'ouverture.

Le candidat devra fournir un ou plusieurs plans de masse, des images et/ou des vidéos du manège enfantin.

Les raccordements sécurisés au tableau électrique sont à la charge du candidat.

Le candidat devra s'acquitter du versement des droits SACEM et s'engage à ne pas effectuer d'affichage sauvage.

Redevance :

Le domaine de la redevance d'occupation du domaine public à verser à la commune est fixé par le conseil municipal. Il est calculé en fonction de la surface occupée (66 m²). Montant de la redevance 5 000 €

Critères d'attribution :

- Dossier personnel (40%)
- Dossier commercial (60%)

Retrait du dossier :

Le dossier est mis gratuitement à disposition sur simple demande écrite à l'adresse suivante : service.marches@ville-bormes.fr

Date de publication : le 01/03/2021

Date limite de réception des offres : le 22/03/2021 à 12 heures